DÉPARTEMENT
DU
VAL-DE-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 27 JUIN 2023

Télétransmission Préfecture
Nomenclature : 7.1
Numéro : 094-269400362-20230627
DELCCAS2023.06.27-3-BF

DELCCAS 2023.06.27 - 3 – Vote du compte administratif de l'exercice 2022 du Centre Communal d'Action Sociale.

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis à 18 heures, en mairie, sous la présidence de Madame Hélène LERAITRE, Vice-Présidente.

Etaient présents : Madame Nadia LÉCUYER, Madame Marie-Thérèse DEPICKÈRE, Madame Jacqueline LAVAL, Monsieur Bernard VERNEAU, Monsieur Claude SOUSSY, délégués du Conseil Municipal, Madame Marie-Ange MOURGÈRE, Madame Ghyslaine LOUIS, Madame Françoise BOUCHEL, Monsieur Jean-Marie MICHEL, Madame Agnès CORBASSON, Madame Rosa JURADO, administrateurs nommés.

Etaient absents excusés et représentés : Monsieur Christian GITIAUX, administrateur nommé, qui a donné pouvoir à Madame Nadia LÉCUYER, Madame Michelle FAVRE-BONTÉ, administrateur nommé, qui a donné pouvoir à Madame Agnès CORBASSON.

Etaient absents excusés : Monsieur Sylvain BERRIOS, Président du Centre Communal d'Action Sociale, Monsieur Fabrice CAPRANI, Madame Déborah WARGON, délégués du Conseil Municipal.

Centre Communal d'Action Sociale
Téléphone : 01 53 48 19 14
Courriel : ccas@mairie-saint-maur.com

Toute correspondance doit être adressée à
Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale
Centre Communal d'Action Sociale - Relai Solidarité - 94, boulevard de Bellechasse - 94100 Saint-Maur-des-Fossés

Le Conseil d'Administration,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU le budget primitif pour l'exercice 2022,

VU le compte administratif pour l'exercice 2022, présenté en séance,

Après examen et en avoir délibéré
A l'unanimité

(Sylvain Berrios n'ayant pas pris part au vote)

Emet un avis favorable sur le compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale (budget principal) pour l'exercice 2022, qui s'établit aux sommes suivantes :

	RECETTES	DEPENSES	EXCEDENT	DEFICIT	REPORT ANNEE PRECEDENTE	RESULTAT A AFFECTER
FONCTIONNEMENT	1.615.886,57 €	1.671.858,02 €		-55.971,45 €	279.215,84 €	223.244,39 €
INVESTISSEMENT	99.420,38 €	114.829,32 €		-15.408,94 €	323.471,52 €	308.062,58 €
	1.715.306,95 €	1.786.687,34 €				531.306,97 €

Dit que la présente délibération sera publiée et transmise à Madame la Préfète du Val de Marne.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

La Vice-Présidente du Centre
Communal d'Action Sociale,

VILLE de ST-MAUR-des-FOSSÉS
Centre Communal d'Action Sociale
(Val-de-Marne)

Hélène LERAITRE

Certifié Exécutoire par le Président du CCAS
Compte tenu de :
la réception en Préfecture le 04/07/2023
et de la publication électronique le 04/07/2023

Ville de ST-MAUR-des-FOSSÉS
Centre Communal d'Action Sociale
(Val-de-Marne)

Pour le Président,
Le Directeur,